

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RECLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Table with 4 main sections: CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, and ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. It includes dates, routes, and postal schedules.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 24 Août 1864.
CONSEIL GÉNÉRAL
L'ouverture de la session du Conseil général de 1864 a eu lieu lundi dernier, à l'hôtel de la Préfecture.
Étaient présents :
S. Exc. le maréchal CANROBERT, MM. DELTHEIL, MURAT, BESSIÈRE, DUFOUR, LIMAYRAC, DUPUY, BRUGALIERES, ROQUES, DELPECH, PRADINES, PAGÈS, GLEIZES, DEMAUX, BESSE de LAROMIGUIÈRE, de LAGARDELLE, DUPHENIEUX, SIRIÈRES, CIPRIÈRES, d'ARCIÑOLES, LABORIE, DELPON, GLANDIN, de LAVAU-LABOISSE, CALMON, DOMPHOU, CUNIAU, MATERRÉ, SÉRAGER.
Après la lecture du décret de convocation, l'installation du bureau, qui se compose de :
M. le Comte Murat, et Deltheil, députés, vice-présidents, et Besse de Laromiguière, secrétaire; et la prestation de serment des membres nouvellement élus.
M. le Préfet a prononcé le discours suivant :
« MESSIEURS,
Je m'applaudis de ce qu'il m'est donné, presque au début de mon administration dans le département du Lot, de me présenter devant cette Assemblée d'élite. Si je n'ai pu approfondir encore chacune des questions qui doivent faire l'objet de vos délibérations, une étude scrupuleuse de vos travaux antérieurs m'a du moins initié à vos traditions et à votre pensée.
Je ne négligerai rien, restez-en convaincus, Messieurs, pour seconder vos généreuses intentions; je m'associerai à votre œuvre avec conscience et dévouement, pour rechercher tout ce qui sera de nature à développer moralement et matériellement les éléments de prospérité de nos excellentes populations.
L'accueil si bienveillant que j'ai reçu des membres du Conseil avec lesquels j'ai eu l'honneur d'entrer en relations m'autorise à compter sur une entente destinée à rendre notre collaboration future intime et fructueuse pour les intérêts qui sont confiés à notre commune garde.
Le suffrage vient de donner une nouvelle consécration au mandat dont il avait déjà investi la plupart de ceux d'entre vous que la loi assujettissait au renouvellement. — Vos commettants ont ainsi accompli un acte d'intelligente reconnaissance, et l'Administration, Messieurs, est heureuse de se rapprocher encore d'hommes fidèles à leurs précédents, s'inspirant des pensées fécondes du Gouvernement de l'Empereur, unis entre eux par des sentiments d'estime et d'affection, par la conscience du bien opéré en commun.
Que le conseiller, placé à la tête de l'administration municipale du chef-lieu, reçoive mes félicitations sincères pour la haute distinction dont il est aujourd'hui honoré par le Souverain.
La mort, des retraites, le suffrage aussi ont séparé de vous plusieurs de vos collègues dont vous avez su apprécier la haute valeur. — Les nouveaux représentants, parmi lesquels vous retrouverez un ancien membre du Conseil général et un compatriote qui s'était éloigné pour suivre avec une si grande distinction la noble carrière des armes, sont précédés ici de cette réputation qui s'attache à l'homme dévoué aux intérêts de son pays. Ils apporteront, nous devons en avoir la confiance, Messieurs, les qualités qui rendaient précieuse la collaboration de leurs honorables prédécesseurs.
S. Exc. M. le maréchal Canrobert, que d'impérieux devoirs avaient retenu l'an dernier loin d'ici, mais qui était toujours présent par la pensée comme par le cœur au milieu de vous, vient aujourd'hui diriger vos travaux. Félicitons-nous, Messieurs, de ce témoignage de sympathie

et de sollicitude de la part de l'homme illustre que vous êtes, à juste titre, fiers d'avoir pour collègue, et que le département s'enorgueillit d'avoir vu naître.
La loi du 14 juin 1859, en autorisant un emprunt considérable destiné à l'achèvement des chemins de grande communication, n'avait pas garanti toutes les ressources nécessaires à son amortissement. Cette regrettable lacune a dû peser lourdement sur la situation financière, puisqu'elle vous a imposé l'obligation d'y pourvoir sans délai. — De là, les difficultés dont votre sollicitude s'efforce d'amortir l'étendue.
Le contingent attribué au département du Lot dans la répartition du fonds commun est, comme pour l'exercice de 1864, de 110,000 fr.
Le projet de budget de 1865 constate encore une fâcheuse condition d'infériorité des ressources vis-à-vis de besoins réels; cependant chaque service pourra être doté d'une manière sinon suffisante du moins normale. — C'est dans cet ordre d'idées, et avec la volonté de rechercher l'application la plus logique de nos crédits, que j'ai préparé le travail qui vous est soumis.
Une recette exceptionnelle, le produit de la vente de l'ancien Palais de Justice, et l'affectation d'une somme restée sans emploi aux précédents budgets, viendront, pour cette année, alléger, dans une certaine proportion, les embarras de la deuxième section qui devra fournir à la première une somme de 31,000 fr. environ.
L'état des bâtiments départementaux mérite d'appeler toute votre attention. Je n'ignore pas vos justes préoccupations à cet égard, mais, quelque grandes qu'apparaissent les nécessités de constituer, je pourrais dire dans un état de simple convenance, les maisons d'arrêt de Figeac et de Gourdon, j'ai dû, à regret, ne vous faire à leur sujet aucune proposition.
La dernière main est actuellement mise aux travaux du nouveau Palais de Justice du chef-lieu. Toutes les mesures nécessaires ont été prescrites pour que le Tribunal, lors de sa rentrée solennelle, puisse en prendre officiellement possession. J'ai suivi avec un intérêt particulier l'exécution des diverses dispositions et je me suis préoccupé de faire pourvoir aux dépenses qu'elles nécessitent, dans la limite des crédits ouverts. — A cette question se rattache celle d'ameublement du Palais que je vous propose de traiter d'une manière définitive.
Les travaux d'utilité communale ou dans l'intérêt du Culte sont poussés avec une activité soutenue. De nombreux plans et devis pour la construction ou l'appropriation de mairies, presbytères, maisons d'école, sont à l'étude. Un très louable empressement se révèle notamment en faveur de la restauration des Églises; des projets, en ce qui concerne ces édifices, sont soumis à un examen spécial, car il importe à un haut degré de respecter le caractère de monuments qui présentent fréquemment les conditions de l'art architectural le plus pur.
Des instructions catégoriques dans ce but ont été données par l'Administration aux autorités compétentes.
Le Gouvernement encourage par de larges subventions ces heureuses tendances des municipalités, des fabriques et des particuliers. — Votre concours, Messieurs, est aussi très efficace pour obtenir de si précieux résultats.
Un service d'Architecte sera dans peu de jours organisé, par mes soins, sur des bases définitives et régulières qui devront donner toute garantie comme toute satisfaction aux intérêts départementaux et communaux, et assurer l'indépendance et la situation, dans d'honorables conditions, de celui auquel il sera confié. — A cet effet, votre concours encore me sera nécessaire.
Une de vos constantes préoccupations a été l'établissement d'un réseau général de voies

de communication de toutes sortes, destinées à porter partout l'expansion industrielle, agricole et commerciale. — Les sacrifices que vous vous imposez depuis longtemps, témoignent d'une intelligente sollicitude dont les populations du Département vous sont reconnaissantes. — Bientôt le Lot n'aura rien à envier, sous ce rapport, aux départements de l'Empire les plus favorisés.
Des projets d'amélioration des routes impériales ont été soumis à M. le Ministre des Travaux Publics, et approuvés par S. Exc. L'Administration insiste avec force pour la concession de crédits.
La traverse de Soturac qui présente de sérieux dangers est particulièrement indiquée.
L'attention de MM. les Ingénieurs a été appelée au sujet de l'établissement de banquettes de sûreté sur plusieurs points.
Une grave question, Messieurs, vous fut soumise dans le cours de votre dernière session. Le service des routes départementales se trouvait dans les meilleures conditions, lorsqu'ont cessé brusquement les ressources extraordinaires dont l'avait doté la loi du 14 mai 1853. Le rapport de M. l'Ingénieur en chef expose un état de choses qui réclame toutes vos méditations. Il constate, non seulement l'opportunité de compléter l'œuvre entreprise, mais encore l'urgence de constituer plusieurs des voies déjà ouvertes dans des conditions de solidité et de durée qu'elles ne présentent pas.
Une heureuse impulsion est donnée au service hydraulique. Les résultats obtenus ont déjà une grande signification pour l'agriculture, et les travaux exécutés dans la vallée de la Bave, notamment, méritent d'être signalés comme une œuvre, pour ainsi dire régénératrice, sous une direction dévouée.
Le département compte 350 ruisseaux sujets à réglementation sur un parcours total de 1,564 kilomètres pour 922 desquels un travail a été effectué s'appliquant à 7,100 hectares, — 1,900 hectares de marais ont été desséchés. — Un grand nombre de projets sont étudiés.
Si les opérations du drainage ne se sont étendues qu'à 71 hectares, il convient de constater qu'elles ont profité à des surfaces très-considérables au moyen de tranchées comblées de pierres. Ce mode, d'une pratique fort ancienne et d'un coût moins élevé, donne, lui aussi, d'excellents résultats.
D'importants travaux vont s'ouvrir sur le Lot. Des entreprises considérables ont été concédées, il y a quelques jours à peine. — L'amélioration de cette voie fluviale est l'objet de sérieuses études et reçoit de fortes allocations.
La surveillance de la pêche a été complètement réorganisée.
Vous êtes tous appelés, Messieurs, à apprécier la situation du service vicinal; si vos sacrifices ont été grands, les bénéfices recueillis sont d'une évidence qui n'a pas besoin de commentaires. — Le Lot figure dans les premiers rangs de la statistique vicinale de l'Empire.
L'utilité de poteaux indicateurs est incontestable. Un grand nombre de points en sont déjà munis. Vous apprécierez la nécessité de recommandations pour que l'usage en devienne général sur toutes les voies de communication du département.
Les populations appellent de tous leurs vœux la construction de la voie ferrée qui doit relier le chef-lieu avec l'une des lignes principales du réseau d'Orléans. En ce moment même des études préliminaires, qui sont annoncées comme devant devenir définitives prochainement, sont faites par des agents de la Compagnie. — L'exécution complète, l'assurance en est donnée, sera effectuée, au plus tard, dans les délais déterminés par le décret de concession.
La ligne de Périgueux au Lot qui traverse le territoire du département, sur une longueur de 75 kilomètres, et qui compte 8 stations, est en

pleine exploitation.
De nombreux chantiers sont ouverts sur le trajet de Figeac à Arvant, et des travaux d'art sont en cours d'exécution. Vous renouvelerez sans doute, les vœux formulés dans votre dernière session tendant à ce que la voie de Libos à Cahors soit continuée jusqu'à Capdenac et à ce que des études d'une ligne du chef-lieu à Montauban soient autorisées.
L'agriculture, qui est restée si longtemps stationnaire, prend un essor du meilleur augure; la routine tend à disparaître et s'efface chaque jour devant une culture raisonnée et progressive. Des machines agricoles sont introduites; une louable émulation se manifeste, et notre contrée, chacun le sait, s'est distinguée d'une manière que je qualifierai d'éclatante au dernier concours régional de Tulle. — La Société départementale d'agriculture contribue puissamment au développement des progrès constatés.
La ville de Cahors est désignée pour être, en 1865, le siège d'un de ces grands comices institués par le Gouvernement de l'Empereur, et destinés à stimuler le zèle de tous, à récompenser le mérite, et à fournir aux agriculteurs, même les plus modestes, les meilleurs exemples comme les plus précieux enseignements.
Vous voudrez certainement, Messieurs, que ce concours réponde par son éclat au but de son institution, et vous secondez, j'en ai la conviction, le chef-lieu du département dans les sacrifices qu'il s'est spontanément imposés.
Le produit des céréales n'a pas trompé les espérances.
La vigne, quoique attaquée sur divers points par une maladie difficilement combattue, promet de bons résultats.
La culture des tabacs présente un bel aspect.
Si des orages ont occasionné des dégâts relativement considérables, les pertes ont été relevées avec soin par l'administration, et feront l'objet d'instances demandes de secours et de dégrèvements.
Constatons avec bonheur que, dans son ensemble, le rendement des fruits de la terre est satisfaisant, et bénissons la Providence, Messieurs, qui répand dans nos campagnes d'abondantes récoltes.
La santé publique n'a pas été altérée.
Il ne s'est manifesté aucune épidémie.
La situation matérielle est donc prospère; cette prospérité se démontre par la facilité du recouvrement de l'impôt, par des relations commerciales-agricoles étendues. — Un certain malaise, il est vrai, s'était produit; les transactions étaient devenues moins faciles; les prix des vins, des bestiaux avaient fléchi. Cet état de choses n'était pas, du reste, complètement circonscrit autour de nous. Le retour à l'état normal est signalé.
Les produits indirects et de l'enregistrement se sont maintenus. — Le service postal reçoit progressivement sa part d'améliorations. Les dispositions de la loi portant réduction du tarif des transmissions télégraphiques ont été accueillies avec grande faveur, et ont facilité l'usage d'un mode si important de communications aujourd'hui à la portée de tous. Plusieurs centres sont en instance pour obtenir l'établissement de stations.
Vous êtes appelés à émettre votre avis sur l'extension à donner au réseau départemental.
Vous trouverez dans le travail que m'a fait parvenir M. l'Inspecteur d'Académie de réels motifs de satisfaction. Le département du Lot possède plusieurs établissements d'instruction secondaire à la tête desquels se place le Lycée impérial de Cahors. Une vive impulsion est donnée aux études; le Corps enseignant mérite toute confiance; tous les éléments d'une solide instruction, d'une éducation morale et religieuse sont ici réunis.
Le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles primaires s'est encore accru, et les

populations des campagnes apprécient mieux chaque jour les bienfaits de l'instruction. — Le personnel des instituteurs est bon. Aucun maître n'a été signalé pour fait d'inconduite.

Les villes de Cahors, Castelnau, Figeac, Martel, Lacapelle et Vayrac, sont dotées de salles d'asile. Ces établissements marchent tous sans exception avec une parfaite régularité; ils ont été fréquentés par 816 enfants. Les Comités de patronage s'inspirant de la haute protection que S. M. l'Impératrice daigne accorder à ces si utiles institutions, montrent un zèle louable.

Nos établissements d'assistance publique fonctionnent aussi activement que le permettent leurs ressources. — Vos sacrifices sous ce rapport, Messieurs, concourent puissamment à l'extinction d'une des plaies sociales, la mendicité. — La charité privée s'exprime spontanément.

Nos cinq hospices sont régis avec dévouement et intelligence. — Une création, dans la ville de Montcuq, a été autorisée par décret du 26 juillet dernier.

La caisse de retraite pour la vieillesse, les caisses d'épargne, les Sociétés de secours mutuels sont des institutions de prévoyance dont l'utilité est parfaitement appréciée.

Le service des enfants assistés donne de bons résultats. Les dépenses comme les secours, justement appliqués, sont restés dans les prévisions budgétaires. — Celui des aliénés ne laisse rien à désirer. L'asile de Leyme vient de recevoir de nouveaux aménagements qui le constituent dans les proportions des grands établissements de cette nature, et réunit les meilleures conditions de traitement par le travail et le régime.

2747 jeunes gens ont été inscrits sur les tableaux de recensement de la classe de 1863. — Le nombre en avait été pour l'année précédente de 2599. — Différence en plus, 148.

Le contingent assigné au département a été de 844. — Le Conseil a statué sur 1900. — Les exemptions se sont ainsi réparties :

Pour infirmités . . . . . 726) 1056  
Autres causes . . . . . 330)

846 jeunes gens ont été libérés par leur numéro. — 163 exonérations ont été prononcées. — Les hommes de la classe de 1863 sont généralement bien constitués. — Dans tous les cantons, le contingent assigné a été atteint.

Les crimes et les délits ont été moins nombreux; la moralisation fait des progrès, Messieurs, la civilisation s'étend.

Les lieux publics et les débits de boissons principalement sont l'objet d'une incessante surveillance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la fermeture de trois établissements seulement, signalés pour leur mauvaise tenue, a été prononcée.

Le corps de la gendarmerie s'acquitte de sa mission protectrice avec un zèle et un dévouement toujours soutenus.

Satisfaction est généralement donnée aux administrations municipales par les gardes-champêtres.

Les hommes qui composent la compagnie des sapeurs pompiers de Cahors et nos quatre subdivisions continuent à mériter les éloges de l'administration et la reconnaissance de leurs concitoyens. Une subdivision est en voie de formation à Bretenoux.

De nombreux actes de courage et de dévouement ont été signalés. Des médailles d'honneur ont été décernées par S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur; des récompenses pécuniaires ont été distribuées au nom du Département.

La situation morale est, elle aussi, satisfaisante, Messieurs; les populations du Lot restent fidèles aux principes d'ordre qui les distinguent; leur dévouement à l'Empereur ne se dément pas; leurs sentiments religieux ne peuvent que se fortifier encore sous la paternelle direction du savant et vénérable Prélat placé à la tête du diocèse.

L'exposé général que j'ai l'honneur de vous soumettre, joint à la connaissance parfaite que vous avez des besoins du Pays, vous aidera, je l'espère, à prendre les résolutions que vous suggéreront une sollicitude éclairée, une initiative en laquelle vos commettants, l'Administration et le Gouvernement ne peuvent qu'avoir pleine confiance.

Après ce discours, dont la lecture a été écoutée avec intérêt, M. le Président remercie M. le Préfet, au nom du Conseil général, de l'étude consciencieuse qu'il a faite des besoins du département, et propose l'impression du rapport de ce magistrat. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

S. Exc. exprime le regret de ne pouvoir venir prendre part, chaque année, aux délibérations du Conseil général et la joie qu'il ressent de se trouver parmi ses compatriotes.

M. le Président invite ensuite les membres du Conseil à se réunir en comité d'arrondissement, pour former les trois commissions entre lesquelles devront être réparties les différentes

affaires soumises à l'examen du Conseil dans le cours de cette session.

Ces trois commissions sont composées de la manière suivante :

1<sup>re</sup> Commission. — Finances.  
MM. Roques, Dufour, Demeaux, Pagès, Calmon, Cuniac, Sérager, Sirieys, Delpon, Duphénéoux.

2<sup>e</sup> Commission. — Travaux publics.  
MM. Bessières, Delpech, Brugalières, Dupuy, C<sup>te</sup> Murat, De Lagardelle, Materre, Glandin, Cipières, Laborie.

3<sup>e</sup> Commission. — Vœux. — Objets divers.  
MM. Besse de Laromiguière, Pradines, Gleize, Limayrac, De Lavar-Laboisse, d'Arcimoles, Son Exc. le maréchal Canrobert, Deltheil.

Après la composition de ces diverses commissions, le Conseil s'occupe de la formation de la liste des jurés spéciaux qui seront appelés à statuer sur les demandes en indemnités formulées par les propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique.

La séance est levée.  
(La suite prochainement.)

BULLETIN

Les journaux espagnols s'entretiennent du voyage du roi don François en France, et font à ce sujet des réflexions intéressantes sur les conséquences futures qu'il peut avoir pour l'Espagne.

Nous désirons, dit le *Diario de Barcelona*, que le voyage du roi d'Espagne en France, tout en resserrant les liens d'amitié qui unissent les deux familles régnantes, contribue également à l'union des deux nations, et les conduise à une intimité loyale, basée sur les intérêts, le respect et l'indépendance des deux peuples. S'il surgit ultérieurement des troubles en Europe, ne nous lançons pas dans une politique d'aventures et ne nous engageons pas à des sacrifices prématurés et inutiles. L'Espagne doit se tenir prête, afin que, si elle avait, un jour, à lutter pour quelque un de ses intérêts les plus élevés, elle se trouve fortifiée par des alliances positives.

Le calme est rétabli à Tunis.

A Rome, on a célébré avec beaucoup d'éclat, la fête de l'Empereur. Il y a eu illumination et concert militaire.

On mande de Londres que la crise monétaire est conjurée. L'argent abonde sur la place.

D'après une dépêche de Belfast, 19 août, l'ordre ne serait pas encore rétabli dans cette ville. A Cork, il y a des rassemblements.

Le roi de Prusse est arrivé le 20 à Vienne pour visiter l'empereur d'Autriche. On ajoute que l'empereur de Russie compte aller prochainement à Berlin.

Le complot, dit des sergents espagnols, a été porté devant le conseil de guerre de Madrid. Tous les prévenus ont été acquittés. Le général Prim est toujours à Eviedo.

Les lettres d'Algérie signalent de nouveaux troubles dans la province d'Oran. Si Mohammed aurait entraîné les tribus des Larbas et quelques autres à la tête desquelles il aurait allumé des incendies, commis des assassinats et pillé divers caravansérails. La tranquillité règne dans le reste de la province d'Oran et dans celle de Constantine. Les troupes, établies sur les limites du Tell, ferment l'accès aux insurgés.

Le gouverneur de la ville de New-York, sir Seymour, réclame auprès du gouverneur de Washington, contre le chiffre exagéré, dit-il, de la dernière réquisition militaire. Rien de nouveau à Petersburg. Dostaton, ministre de la guerre, a donné sa démission, qui a été acceptée par le président Lincoln.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Belfast, 21 août, soir.  
La tranquillité continue.

On s'attendait à voir les troubles recommencer aujourd'hui, à l'occasion de l'enterrement des catholiques, mais l'ordre a été maintenu. Les amis des morts avaient seuls été autorisés à suivre le convoi. On assure qu'un autre individu, blessé mardi dans Sandy-Row par une balle de la force publique, est mort aujourd'hui. Les autorités ne permettront pas de procession pour l'enterrement des morts orangistes. On espère que les affaires commerciales reprendront demain.

Pesaro, 21 août.  
Aujourd'hui a eu lieu, ici, l'inauguration solennelle de la statue de Rossini, au milieu d'une foule immense. L'hymne, composé pour cette circonstance, par Mercadante, a eu un grand succès. Les ministres Peruzzi et Manna assistaient à cette cérémonie. M. Peruzzi a prononcé un discours en présentant la médaille envoyée par Florence.

Brescia, 21 août.  
On a inauguré, aujourd'hui, le monument consacré à la mémoire des victimes de 1818. C'est la munificence royale qui a fait les frais de ce monument. La fête a provoqué un grand enthousiasme populaire.

Londres, 22 août.

Un immense incendie a éclaté mercredi dans la forêt de Woolmer, propriété de l'Etat, et n'a pu être maîtrisé qu'hier, grâce aux mesures prises par un millier d'hommes de la troupe. La forêt est détruite sur une longueur de sept milles et une largeur de trois milles. Beaucoup de maisons ont disparu dans les flammes avec une quantité considérable de gibier. Ce sinistre est attribué à la malveillance.

Londres, 22 août.

Le *Morning-Post* maintient l'existence de la Sainte-Alliance. Il dit que la catastrophe danoise vient de la non entente de la France et de l'Angleterre. Il ajoute que l'union des deux grandes puissances occidentales préviendra les dangers dont la Sainte-Alliance menace l'Europe.

Chronique locale.

Le Préfet du Lot et Madame de Pebeyre, auront l'honneur de recevoir le jeudi 25 Août, à 9 heures et un quart.

Son Exc. le maréchal Canrobert, président du Conseil général, est arrivé dimanche au soir dans notre ville. Il est descendu à l'hôtel de la Préfecture.

Lundi, à une heure, Mgr l'évêque, accompagné de ses deux vicaires généraux, le corps des officiers de la gendarmerie et de la garnison, et le personnel des diverses administrations ont été reçus par le Maréchal, avec cette courtoisie, cette bienveillance, avec ce langage élevé, cette distinction, ce tact qui lui ont conquis, ici et ailleurs, tant de sympathies.

Retenu loin du département par les hautes et sérieuses occupations de son commandement militaire, le Maréchal n'avait pu répondre aux vœux ardents de nos populations. Mais, ainsi que l'a donné à entendre Son Exc., on est contraint de se soumettre aux exigences de sa position, en faisant souvent le sacrifice de ses plus chers desirs.

Le département est heureux de voir que notre illustre compatriote ait pu, cette année, se dérober un instant à ses graves travaux pour venir présider le Conseil général, et hâter, par sa grande intelligence et sa haute influence, la solution des questions d'intérêt général à l'étude.

Discours prononcé par Mgr l'Evêque de Cahors, à la distribution des prix du Petit Séminaire de Montfaucon, le 17 août 1864.

C'est une vraie joie pour moi, mes chers enfants, de venir, pour la première fois, présider dans mon Petit Séminaire, la grande fête de famille par laquelle se clôt l'année classique, en partageant avec vos bien-aimés parents les douces émotions, adresser à ceux d'entre vous qui vont être couronnés des félicitations méritées, relever pour de nouvelles luttes le courage des vaincus et le zèle des tièdes, donner à tous mes affectueux conseils de Père. Cette joie, j'ai à cœur de vous le dire, m'est rendue plus vive par la satisfaction de vous revoir enfin, après la longue privation que j'en ai soufferte, sous la chaîne imposée à mes desirs les plus chers, par les labeurs sans trêve d'une première année d'Episcopat. Désormais, je l'espère, les nécessités de ma position auront pour moi moins de rigueur; plus de liberté me sera donnée pour satisfaire ce goût de prédilection qui tourne vers la jeunesse la pente de mon cœur, la direction naturelle de mes pas, et qui, nulle part, ne peut se sentir plus à l'aise que dans ma propre maison, au milieu d'enfants qui sont miens par excellence, puisque, appartenant à la famille Episcopale, dirigés et instruits, en mon nom, par des maîtres de mon choix, ils ont par là-même des droits tout spéciaux, à mes soins, à ma sollicitude, à mon amour!

Aux lens intimes et puissants qui attachent l'Evêque à ses Séminaires, à l'appel sacré du devoir qui réclame l'action féconde de son devoir vigilant, l'excitation efficace de sa voix paternelle, j'appui tutélaire de son autorité de Pasteur, se joignent ici, pour m'attirer davantage d'une part, la constitution même de l'établissement, de précieuses traditions dont j'aime, avec tout le Diocèse, à reporter la gloire à ces prêtres aussi saints que modestes, que j'ai été heureux, à l'exemple de mon vénéré prédécesseur, de placer dans ma confiance au rang le plus haut; d'autre part, chez vos habiles et excellents maîtres, un ensemble éminent de vraie science, de talents éprouvés, de dévouements qui ont su vieillir sans rien perdre de leur ardeur la plus jeune. Puis aussi, chez vous, bien-aimés élèves, un esprit docile qui nous promet l'entière réalisation des vues de notre tendresse sur vous, des habitudes de travail bien affermisses, où nous trouvons des garanties certaines, des fruits sérieux de votre éducation, une foi chrétienne profonde, qui nous fait espérer, par le développement graduel d'une piété solide, que la société aura en vous un jour des régénérateurs zélés et puissants, l'Eglise, de saints prêtres et de généreux apôtres.

Conservez, augmentez en vous, chers enfants, les fortes, les nobles, les aimables qualités qui forment l'esprit de cette maison renommée. C'est par elles que vous serez l'honneur de vos chrétiennes et respectables familles; ce sont elles qui vous rendront de plus en plus chers au cœur de votre Evêque.

Continuez à être dociles; Point d'éducation sans cette base. La docilité est l'indispensable préparation qui ouvre le cœur de l'élève à la semence que le maître doit y jeter. Elle est, elle sera, dans toute la durée de vos études, la condition première du vrai progrès, lequel s'accomplit seulement dans la voie

tracée par la règle et sous l'empire du respect. Aussi quand Salomon fit à Dieu cette belle prière par laquelle il demanda et obtint la sagesse, avant tout il sollicita un cœur docile: *Serbo tuo dabis cor docile*. Persévérez aussi dans le travail; soyez-y opiniâtres. Le travail est la loi suivant laquelle la science s'acquiert; ce n'est même que par un long travail qu'on arrive à la science véritable, et la véritable science est aujourd'hui l'armure dont doit se munir toute âme généreuse, pour arrêter enfin les progrès dévastateurs de cette science fausse qui fait parmi nous tant de mal.

Du reste, enfants bien-aimés, le travail est la loi suprême qui régit la condition humaine ici-bas; il est la loi de l'enfance et de la jeunesse, à l'école, au collège, au séminaire, la loi de tous les âges, la loi de toute la vie. Oui, retenez-le bien; car, en ce temps, qui est celui du triomphe de la frivolité et des procédés expéditifs, on l'oublie trop: le travail est un devoir, il est le premier de tous. Et c'est pour apprendre à travailler, c'est pour contracter l'habitude et le goût de la vie sérieuse, que vous êtes ici, bien plus que pour y apprendre la science, qui n'est pas, qui ne peut être de votre âge; elle n'est pas même de ce monde, quoiqu'on dise: la vie présente n'a point pour mission de révéler à notre intelligence la pleine lumière qui est sa fin. Encore bien moins, la vie présente est-elle un amusement ou un repos: c'est une marche, c'est un combat, c'est une épreuve, c'est une expiation, et par conséquent un labeur incessant.

Enfin, et par-dessus tout, chers enfants, restez invariablement fidèles aux religieuses croyances inculquées à vos cœurs dès le berceau, comme aussi à la pratique scrupuleuse de toutes les vertus qui en découlent. Nos sociétés modernes sont arrivées à une heure solennelle où il s'agit pour elles de mourir ou de revivre. Tous les principes qui, jusqu'à présent, ont fait vivre les peuples, sont effrontément niés; les mœurs chrétiennes, qui étaient leur gloire, s'en vont par une décadence rapide; Jésus-Christ, qui a ressuscité le monde une première fois, peut seul le sauver encore, et comme la première fois, il le sauvera par ses disciples et par ses apôtres. Souvenez-vous donc que le temps est revenu où il faut à la terre de robustes et fiers chrétiens, et si non d'héroïques martyrs, au moins des confesseurs courageux. Je vous le dirai, alors même que vous serez appelés à n'être que d'humbles et obscurs disciples de l'Évangile dans les rangs laïques. Mais si, comme je me plais à l'espérer, vous êtes providentiellement destinés au sublime honneur du sacerdoce, au dévouement glorieux de l'apostolat, de bonne heure il convient de vous y préparer en affermissant les racines de votre foi dans les profondeurs de la science catholique, en préparant à votre sainteté future l'assise solide d'une jeunesse immaculée. Ainsi, et pas autrement, vous vous mettez en état de remplir dignement plus tard le grand devoir du prêtre, qui est d'être le sel de la terre, pour empêcher la corruption des cœurs, la mort des âmes et la ruine des nations, et d'être aussi la lumière du monde, le soleil vivifiant qui y fait germer, croître et mûrir les fruits de la justice et de la paix.

Le 19 août, vers neuf heures du matin, le feu s'est déclaré à la grange du sieur Jean Moulis, propriétaire à Montlauzun, canton de Montcuq. Les secours, promptement organisés, n'ont pu empêcher les flammes d'exercer de grands ravages. Les pertes sont évaluées à 3,788 fr. La grange était assurée à la Compagnie du Phénix.

La malveillance est étrangère à ce sinistre.

Concours de Gramat

Pour l'espèce Chevaline.

Le 19 août 1864.

Par arrêté du 28 avril dernier, M. le Préfet du Lot avait ouvert un concours de poulainiers suittes et de pouliches de deux et trois ans, à Gramat, pour le 19 août courant.

M. de Marguerie, sous-préfet de Gourdon, délégué par M. le préfet, présidait le concours.

M. Alayrac, maire de Gramat, vice-président.

Les membres présents du Jury étaient: MM. l'inspecteur général des haras de la circonscription, dont la résidence est à Toulouse; le directeur du dépôt d'étalons de Ville-neuve; le commandant des remoutes d'Agen; Bessières, maire de Cahors, membre du conseil général; Materre, maire de Cavagnac; membre du conseil général.

M. Cantarel, chef de bureau de la Société d'agriculture, secrétaire adjoint au Jury avec voix consultative.

M. Darnis, médecin vétérinaire à Gramat, appelé par le jury, avec voix consultative.

M. Dopy, juge à Cahors, membre du conseil général, et l'un des membres du jury, était empêché.

Le nombre des bons animaux de l'espèce chevaline, présentés aux concours de Gramat, va croissant d'année en année, et cet accroissement est surtout sensible dans les produits.

On a remarqué 24 pouliches de deux ans, toutes dignes de récompense, qui se disputaient les sept primes accordées à cette catégorie.

Si les mâles eussent été admis à concourir, on aurait pu voir 50 jeunes animaux de deux ans et proportionnellement dans la catégorie de trois ans. On ne sera pas surpris de cet accroissement dans la population chevaline, lorsqu'on saura que plus de 300 juments ont été saillies, en 1864, à la station de Gramat, par les étalons du Gouvernement.

M. le commandant des remoutes a exprimé le désir de voir créer des primes spéciales pour les poulains de deux et trois ans, afin que les

éleveurs ne fussent pas privés d'un genre d'encouragement qui est aujourd'hui exclusivement accordé aux pouliches destinées à la reproduction.

Le jury s'est livré à l'examen des trois catégories des animaux qui lui étaient soumis avec une scrupuleuse attention.

Les opérations, suivies d'exercices de marche assez variés ont été longues et pénibles.

Le résultat du concours, commencé à onze heures et demie du matin, n'a pu être proclamé par M. le sous-préfet qu'à six heures du soir.

Nous ne devons pas omettre de dire ici que M. le commandant des remontes a donné connaissance au jury et au public des félicitations qu'il a reçues de la part des colonels de cavalerie auxquels il a adressé des chevaux du Lot. C'est à la suite de ces marques de satisfaction que ce fonctionnaire a été autorisé à élever les prix de ses achats, en 1864, jusqu'à 860 fr. pour des sujets que l'on ne payait antérieurement que 600 francs environ, et ainsi, progressivement pour les autres qualités.

Les éleveurs présents ont, à leur tour, exprimé leur satisfaction des prix d'achat rémunérateurs qu'ils ont reçus cette année de la remonte, et ont promis à M. le commandant de lui réserver, sur la demande qu'il leur en a faite, tous les animaux de choix dont ils pourraient disposer.

Nomenclature des primes au concours de Gramat.

Table listing prize amounts for various categories of animals (Pouliches de 2 ans, Pouliches de 3 ans, Poulinières suitées) and names of breeders.

COMICE AGRICOLE DE PUY-L'ÉVÊQUE Séance du 14 août 1864

M. DEMAUX, président. Bien avant l'heure indiquée par la lettre de convocation, la salle du prétoire mise à la disposition du comice, est déjà comble.

La séance est ouverte à deux heures. M. le président exprime, au comice la satisfaction qu'il éprouve, et que tous les membres doivent partager en voyant la réunion de ce jour, encore plus nombreuse que la précédente.

Après avoir constaté les heureux résultats, déjà obtenus par la pensée féconde qui a présidé à la création du comice, M. le président informe l'assemblée que sur une proposition chaleureuse et spontanée de M. le Maire de Puy-l'Évêque, et par une délibération récente le Conseil municipal vient de mettre à sa disposition une somme de trois cents francs.

M. le président fait ensuite à l'assemblée, une communication du plus haut intérêt, pleine de confiance dans la sollicitude de l'Empereur pour toutes les branches de la richesse nationale, et spécialement pour l'agriculture, il n'a pas craint de s'adresser directement à Sa Majesté, et d'appeler sa bienveillante attention sur le comice agricole de Puy-l'Évêque.

voix les plus humbles comme les plus éloquents a été touché de la prière et des vœux qui lui étaient soumis. Sa Majesté a daigné prescrire aussitôt l'envoi au comice, d'une médaille d'or de la valeur de cent francs destinée à être remise en prime à un des élus du prochain concours.

La séance est un instant suspendue. Pendant ce temps d'arrêt de quelques minutes, les membres du comice viennent successivement admirer la magnifique médaille déposée sur le bureau; quand cette curiosité bien naturelle est satisfaite, la séance est reprise.

Et enfin que la distribution des primes sera faite le dimanche 9 octobre avec toute la solennité possible. Ces dispositions sont approuvées par l'assemblée.

M. Dubois, secrétaire, donne lecture d'un discours d'ouverture, prononcé devant le comice d'Ambert (Puy-de-Dôme), par M. Celeyron, son président. Ce discours, élégamment écrit et qui présente sous une forme attrayante les généralités d'usage en pareille circonstance, est un des faits nombreux qui témoignent chaque jour de l'essor général des sociétés d'agriculture dans toute la France.

Sur l'invitation de M. le président, M. Dulac, de Lacapelle, prend place au bureau et lit une note sommaire trop sommaire assurément, sur l'industrie viticole. Cette industrie, comme chacun le sait, comprend quatre phases distinctes: la viticulture, la vinification, le commerce et la consommation. Personne dans le canton, et peut-être dans le département, n'est plus compétent que M. Dulac pour traiter dans leur ensemble et dans leurs multiples détails ces divers points de doctrine d'un si grand intérêt pour le pays.

M. Gras, dans un mémoire dont la lecture suit immédiatement la communication faite par M. Dulac, soutient une thèse contraire à la sienne, il fait remonter aux temps antiques la renommée des vins du Quercy, et si cette réputation glorieuse s'est perdue, il ne faut en accuser, selon lui, que le commerce bordelais; il cite à ce sujet, l'opinion exprimée par M. Guyot, qui se partage avec M. Trouillet, le sceptre de la viticulture. Cependant M. Gras n'est pas aussi exclusif que M. Dulac dans ses conclusions, il admet volontiers la fabrication des vins noirs. Là où la nature du terrain et son exposition leur sont favorables; il approuve en même temps, et pour les mêmes motifs, la diversité des cépages. Ce qui importe surtout à son avis, ce sont les soins et l'outillage que réclame une bonne vinification, soins et outillage également indispensables, et malheureusement dépassant les forces et l'intelligence des petits propriétaires. Ici le jugement de M. Gras, se rapproche singulièrement de celui de M. Dulac qui proclame la nécessité du principe d'association aussi bien pour la production, viticole que pour la tonnellerie.

M. le président donne lecture d'une notice présentée par M. Blazac sur un insecte rongeur appelé négrillon qui, chaque année, ravage nos luzernes. Cette notice, que distingue une rédaction facile, simple et claire, tient à la fois de l'histoire naturelle et de la science agricole.

Elle est le fruit de deux années d'études, suivies et de patientes recherches. M. Blazac raconte les transformations successives dont se compose la vie du négrillon. C'est d'abord une mouche qui pond sur les feuilles tendres de la luzerne, des œufs presque imperceptibles; de chaque œuf sort un ver qui, croissant rapidement, dévore la feuille sur laquelle il est né; arrivé à l'âge adulte, ce ver se laisse tomber et s'enfonce dans la terre où il se change en chrysalide. De la chrysalide sort bientôt une mouche, et l'évolution recommence.

Malgré l'heure avancée, le comice veut bien prêter encore son attention à M. Delard, qui lui soumet quelques considérations sur l'administration rurale; une des questions administratives les plus importantes, consiste dans le rapport à établir, entre la valeur estimative de la terre, et le capital d'exploitation qui lui est affecté. Il faut en même temps faire la part des salaires dont la hausse progressive et rapide cause déjà une véritable gêne.

Quoique l'ordre du jour ne soit pas épuisé, M. le Président propose de lever la séance, et rappelle au comice que le jour approche où il célébrera dignement le premier anniversaire de sa création; il constate les résultats acquis et les travaux accomplis dans ce court espace d'une année. Si le présent est assuré, l'avenir ne sera ni moins certain, ni moins fécond, et le comice de Puy-l'Évêque marchera toujours l'égal des autres sociétés agricoles du département.

La séance est levée à 5 heures.

DELARD. Les artistes lyriques, si justement appréciés naguère au Théâtre de Cahors, donnent vendredi un grand concert à la Mairie. Nous ne doutons pas que le public Cadurcien ne profite de cette occasion pour venir entendre et applaudir des artistes qui méritent à tous égards ses sympathies.

Vendredi, 26 août 1864, à 8 heures 1/2 précises.

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL. Donné dans la Salle de la Mairie. Par les Artistes du Théâtre: Mlle BONCONSIGLIO, première chanteuse, MM. ROUX, fort premier ténor, SAINT-CHARLES, première basse, POIRSON, chef d'orchestre.

Entrée: 2 francs. Pour la chronique locale: A. LATYON.

COUR D'ASSISES DE L'ARIEGE Séant à Foix.

SESSION EXTRAORDINAIRE. Présidence de M. le conseiller DENAT.

Affaire de Labastide-Besplas. Quatre homicides suivis de vol. - Assassinat de M. Bugad de Lasalle et de ses trois domestiques au château de Baillard.

Audience du 18 août 1864.

Dans la matinée du 26 février, un ouvrier de la campagne, qui était depuis longues années au service de M. Bugad de Lasalle, passait en se rendant à son travail, devant le château de Baillard et était surpris de voir toutes les fenêtres fermées; mais son étonnement redoubla lorsque, entre 9 et 10 heures, en repassant près du château, il aperçut les choses dans le même état.

frisson s'empara de ce brave homme, il approche, la poitrine oppressée et pleine de sinistres pressentiments. Il pénètre dans la cour et, les jambes tremblantes, il entre dans l'écurie à peine éclairée. De larges traces noires, qu'il reconnaît bientôt être du sang, le conduisent jusqu'à un cadavre dont il ne distingue pas la forme. Il pense d'abord que c'est le cadavre de M. Bugad de Lasalle; c'était celui du cocher Jean Lacanal.

Effrayé à cette vue et supposant que ce crime n'était pas le seul qui eût été commis, cet ouvrier va jeter l'alarme dans Labastide-Besplas. Les autorités arrivent; on visite les appartements et trois cadavres apparaissent encore dans un état d'horrible mutilation. Les parties supérieures du corps des victimes avaient été, pour ainsi dire, hachées, avec un instrument fort tranchant et manié par une main sûre et si vigoureuse, que la plupart des blessures étaient mortelles. L'un des cadavres avait la tête fendue en deux, à partir du front et de la racine du nez jusqu'au menton; cette figure, d'après le dire d'un témoin oculaire, ressemblait à un livre ouvert.

Le vol avait été mobile de l'crime affreux qui venait d'être commis: des armoires bouleversées, des placards fouillés, des meubles ouverts, un balust dans lequel on n'avait laissé que des sautoches vides parlaient assez éloquentement.

La position des cadavres semblait indiquer qu'une lutte désespérée s'était engagée entre les victimes et leurs assassins. Celle qui paraissait avoir le plus résisté, à en juger par le désordre de son lit dont les rideaux étaient arrachés, par la situation de son corps dans la ruelle jusqu'où son meurtrier l'avait poursuivie, c'était la malheureuse Raymonde Bergé, la cuisinière. Les divers coups qu'elle avait reçus lui avaient presque entièrement détaché la tête du tronc. Voici le nom des victimes: M. Bugad de Lasalle, 74 ans; Jean Lacanal, 65 ans; Pélégie Becheyre, 55 ans; Raymonde Bergé, 53 ans.

La Cour impériale de Toulouse évoqua l'affaire, et son instruction fut faite avec le plus grand soin. Sur le nombre des individus arrêtés, deux comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assise de l'Ariège.

1° Jacques Latour, dit Matilou, 47 ans, né et domicilié à Senlein (Ariège), boucher.

2° François Audouy, dit l'Hercule, 47 ans, né à Bélesta, sans domicile fixe, lutteur.

Le frère du premier accusé, Marc Latour, qui avait été mis en état d'arrestation, a été relâché depuis par arrêt de la chambre des mises en accusation.

M. Léon Dupré, procureur général, est au siège du ministère public.

Mes Joffrès et Laborde sont au banc de la défense; le premier, pour Jacques Latour; le second, pour François Audouy.

Voici le texte de l'acte d'accusation: Dans la belle vallée de l'Ariège, à trois cents mètres environ en avant du village de Labastide-Besplas, dont elle est séparée par des jardins clos de haies, s'élève, au milieu d'un massif d'arbres séculaires, une habitation considérable, mais délabrée, connue sous le nom de château de Baillard; les bâtiments, divisés en plusieurs corps, forment une cour intérieure, sur laquelle s'ouvrent les portes des vestibules, de la cuisine et de l'écurie. A soixante-quinze mètres de distance, les maîtres valets occupent un autre bâtiment dont les écuries seules s'ouvrent au Nord, vers le château et dont la partie habitée n'a de porte et de fenêtre qu'au Midi, vers la route de Daumazan à Montesquieu, à laquelle l'édifice se rattache, comme le château lui-même, par une avenue plantée d'environ deux cents mètres de longueur. C'est là que M. Bugad de Lasalle, vieux célibataire, âgé de 74 ans, vivait avec trois domestiques, Jean Lacanal, son cocher, Pélégie Becheyre, sa femme de chambre et Raymonde Bergé, sa cuisinière.

La fortune de M. Lasalle était considérable, et ses propriétés, quoique fort négligées lui donnaient un revenu de douze à quinze mille francs.

Cette somme, presque entière, accroissait chaque année le trésor que M. de Lasalle entassait, à l'imitation de son père qui s'était, avant lui, signalé par sa stricte économie et son goût pour l'épargne. Cette fortune se serait indéfiniment accrue si elle avait été sagement administrée; mais M. de Lasalle, défiant, craintif, soigneux avant tout de ne pas attirer l'attention sur lui et de ne se créer aucune relation qui pût l'inquiéter, ne prêtait pas son argent, et ne trouvait pas même dans la rente de garanties suffisantes: c'est donc son trésor qu'il accroissait plutôt que sa richesse; il en était le gardien plutôt que le maître, et souvent averti des dangers auxquels l'exposait cette accumulation de valeurs, que le bruit public exagérait sans doute, il y avait pourvu en tenant à sa portée des épées, des cannes à lance et un assez grand nombre d'armes à feu.

Il ne s'éloignait de chez lui que pour aller visiter, à peu près tous les jeudis, l'une de ses sœurs à Carbonne, mais la régularité de ses habitudes se retrouvait encore dans cette unique exception; il rentrait, chaque fois, à sept heures, et ne voulait pas que l'on donnât à boire à ses chevaux, moins de deux heures après son retour.

Le vendredi 26 février, son principal maître-valet, qui a vieilli à son service, remarqua, en partant pour son travail du matin, que tous les volets du château étaient encore fermés; ce retard inaccoutumé, que n'expliquait pas suffisamment le voyage de la veille, l'étonna; et quand, à son retour, vers neuf heures, il trouva les choses dans le même état, il s'inquiéta, s'informa auprès de sa femme, pénétra dans la cour du château, appela Pélégie et ne trouvant personne dans la cuisine, où le feu n'avait pas été allumé, il entra dans l'écurie et découvrit à terre des mares de sang et, dans un coin obscur, un cadavre qu'il prit pour celui de son maître. Il donna aussitôt l'alarme; à ses cris, le maître, le curé, le juge de paix accoururent, pénétrèrent dans l'écurie et dans le château et se livrèrent à des recherches qui, dès le lendemain, confirmées par les constatations des magistrats de Pamiers, amenèrent les résultats suivants:

Il n'y avait plus à Baillard que quatre cadavres. Au rez-de-chaussée, dans l'écurie, gisait celui de Pélégie Becheyre et, dans un bûcher contigu, on trouva Jean Lacanal dont le corps y avait été évidemment traîné. Tous deux avaient été frappés dans l'écurie, Jean Lacanal le premier, sans doute, au moment où il y entrerait pour abreuver les chevaux; ses sabots y étaient restés; Pélégie Becheyre, attirée par le bruit de sa chute ou inquiète de ne pas le voir revenir, l'avait probablement suivi et, après une lutte qui paraît avoir été plus longue, elle avait à son tour

succombé. Au premier étage du château, dans la grande chambre où couchaient les deux servantes, le corps de M. de Lasalle, renversé sur le dos, était étendu aux pieds du lit le plus rapproché de la porte et sur ce lit, dont les rideaux avaient été coupés par un instrument tranchant et ramenés vers les pieds, on finit par découvrir le cadavre de Reymonde Bergé, qui, sans doute attaquée la dernière, s'était longtemps défendue en s'enveloppant des rideaux et en se rejetant dans la ruelle où sa tête à demi détachée du tronc et son corps presque entier se trouvaient engagés.

L'assassin avait dû monter sur le lit pour accomplir ce dernier crime; on voyait sur les draps l'empreinte boueuse de ses pieds et on y trouva un petit crayon blanc et un peigne à moustache, qui furent immédiatement retenus comme pièces à conviction.

Un grand désordre régnait dans cette chambre; l'armoire et la commode avaient été fouillées; mais bien que le cadavre de M. de Lasalle y eût été trouvé, l'examen de sa chambre, qui vient à la suite, démontre que c'est là qu'il avait été d'abord surpris et même blessé; son sang avait jailli sur la porte de communication qui sépare les deux pièces, ce qui indique qu'elle était en ce moment fermée et que les malfaiteurs étaient arrivés jusqu'à lui en prenant, à droite du palier qui termine l'escalier, une série de chambres qui occupent la partie nord de ce corps de logis et contourne la grande chambre des servantes où probablement M. de Lasalle, blessé, mais vivant, avait été poussé.

Nous ne décrivons pas les mutilations que présentent ces cadavres; leurs têtes et la partie supérieure de leurs corps avaient été hachées, avec un luxe inouï de férocité. Chacune des victimes portait plusieurs blessures mortelles et Jean Lacanal, notamment, avait la face séparée depuis le front jusqu'au dessous du menton par une plaie béante, large de deux centimètres, longue de dix-huit, et malgré la résistance qu'avait opposée au tranchant du fer sa casquette dont la visière avait été fendue, la face, la langue même étaient profondément divisées, et le cerveau était à nu.

Les hommes de l'art ont déclaré que ces blessures si nombreuses (ils en relèvent de treize à quarante) ont été faites par une même arme qui devait être fort lourde, tenue d'une seule main et dont le tranchant, fort affilé, avait au moins vingt centimètres de long, telle qu'un couperet de boucher. Si plusieurs armes avaient été employées, il faudrait conclure de l'aspect des blessures que ces armes étaient pareilles.

M. de Lasalle n'avait pas d'ennemis et le vol avait été évidemment le seul mobile du crime; dans sa chambre, sa commode et son secrétaire avaient été bouleversés; les tiroirs avaient été arrachés et déposés à terre. On y trouva trois titres nominatifs pour trois cents francs de rente et trois lettres de change constatant deux prêts pour un total de deux mille six cents francs, les seuls qu'il eût consentis; mais pas une pièce d'or, n'y un seul billet de banque, bien que M. de Lasalle paraisse en avoir possédé, peu avant sa mort, pour une somme de cinquante mille francs au moins; deux sacs, qui semblaient avoir contenu de l'or, étaient à terre: un porte-monnaie vide était sur la cheminée. Les malfaiteurs dont la cupidité était rassasiée sans doute et qui avaient trouvé autant d'or qu'ils en pouvaient porter, avaient négligé d'ouvrir deux placards fort apparents, placés à droite et à gauche de la cheminée et dans lesquels il y avait soixante mille francs en argent et deux mille francs en or. Plus tard, dix mille francs en écus ont été découverts dans une vieille armoire placée dans la chambre de Jean Lacanal; le dépositaire les y avait sans doute oubliés; deux ou trois mille francs enfermés dans un placard du salon du rez-de-chaussée et l'argenterie n'avaient été ni découverts, ni sans doute cherchés. Dans la salle de M. Bugad de Lasalle, il y avait beaucoup de papiers qu'on avait brûlés, dans le but probable d'égarer les soupçons sur de prétendus débiteurs de M. de Lasalle.

Le double crime avait sans doute été consommé avant dix heures du soir, puisque M. Bugad de Lasalle n'était pas encore couché quand il avait été surpris: ses auteurs avaient eu toute la nuit pour se dérober aux premières recherches et n'avaient laissé

d'autre indication du chemin qu'ils avaient pu prendre, en fuyant, que des traces de sang fort apparentes sur le seuil de la cuisine, que l'on apercevait encore assez distinctement le long de l'avenue et qui, de plus en plus faibles et à des intervalles de plus en plus longs se laissaient reconnaître jusqu'au village de Thouars, à trois kilomètres environ de distance, ou elles se perdaient.

Cet horrible attentat était à peine connu qu'on en nommait l'auteur: vers la fin du mois d'octobre, un inconnu avait séjourné à Labastide, sous le prétexte de s'y faire habiller. Parti de ce village avant que ses vêtements ne fussent confectionnés, il y était revenu en décembre, y avait passé huit jours, et, sur l'interpellation du commissaire de police, il avait déclaré qu'il s'appelait Baptiste Pujol et qu'il était de Saint-Lizier, qu'en effet il paraissait connaître. Le commissaire de police avait semblé satisfait; mais, dès le lendemain, Baptiste Pujol quittait Labastide; on ne l'y avait plus revu; mais on se souvenait de son séjour inexplicable, de ses façons singulières et suspectes, de ses promenades qu'il dirigeait vers le château de Baillard, des prétextes qu'il avait trouvés pour s'y introduire, des nombreuses questions qu'il avait faites sur la fortune de M. de Lasalle et les habitudes de sa maison. On parlait surtout de l'intimité qu'il paraissait s'être ménagée auprès de Pelagie Bycheyre, que la légèreté de son caractère et, disaient-ils, même ses habitudes d'intempérance avaient facilement livrée au piège qui lui était tendu.

La suite au prochain numéro.

Paris, 23 août  
Malgré de petites ondées, survenues dans la soirée, la fête de Versailles a été magnifique. Les jardins et le parc, ouverts au public à partir de huit heures, présentaient le coup-d'œil le plus animé, sous la splendide illumination que le temps n'a que faiblement contrariée. Au petit jour, le chemin de fer et les voitures qui desservent l'ancienne route,

ramenaient encore des caravanes de visiteurs à Paris.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Naissances.*

20 août Quercy (Anna), rue St-James.  
21 — Fournié (Justine), rue Douzelle.

*Mariages.*

22 — Dides (Alban-Bazile), coiffeur, et Socira (Magdalaine), sans profession.  
24 — Bonestève Jean, préposé des douanes, et Valdigué (Thérèse), lingère.

*Décès.*

21 — Delmas (Elisabeth), 14 mois, rue St-Barthélemy.  
21 — Perreau (François), vaguesme et sergent-major en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 68 ans, rue Feydel.  
22 — Imbert (Anne), 9 mois, rue du Château.  
23 — Pomarède (Marie), 6 jours, à Labarre.  
23 — Pécal (Marie), laveuse, 60 ans, rue Brives.  
23 — Soubrié (Louise), célibataire, domestique, 37 ans, rue Impériale.  
24 — Cuniac (Elisabeth), célibataire 23 ans, hospice.

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

au comptant: Dernier cours. Hausse. Baisse.

23 août.

— au comptant: 3 pour 100 ..... 66 30 » » » 05  
3 p. o. emprunt de 1864. 66 30 » » »  
4 1/2 pour 100 ..... 94 60 » 10 » »

24 août.

— au comptant: 3 pour 100 ..... 66 25 » » » 05  
4 1/2 pour 100 ..... 94 45 » » » 15

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LATTOU.

**LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE, A CAHORS**

Vient de paraître:

**LA CHASSE ET LA TABLE**

par Charles Jobey, 1 beau volume grand in-18 Jésus, orné d'une magnifique gravure sur acier; prix 3 fr. — En envoyant un mandat de poste de 3 fr. 40 c., on recevra l'ouvrage franco.

Ce livre sera acheté par les chasseurs, et a également de l'intérêt pour les personnes qui désirent trouver des renseignements précis sur l'art culinaire.

Photographies dites cartes de visite, sujets religieux, mythologiques et de genre, portraits, etc., etc.

— Deux fois par mois, toutes les nouveautés parisiennes. —

Commissions en librairie. — Cartes à jouer. — Abonnements aux journaux.

**LE MONDE**

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

FORMANT DEUX SOCIÉTÉS DISTINCTES AUTORISÉES PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Assurances CONTRE L'INCENDIE. Assurances SUR LA VIE.

capital de garantie: 5,000,000 de fr. capital de garantie: 5,000,000 de fr.

Assurances: 1° contre le feu: des maisons, mobiliers, marchandises, récoltes, usines; — 2° contre l'explosion du gaz; — 3° contre la foudre; — 4° contre l'explosion des machines; — 5° contre le recours des locataires; — 6° enfin contre le risque locatif et le risque de voisinage.

1° Assurances de **Capitaux** payables à une époque déterminée, ou au décès.  
2° Rentes viagères immédiates, produisant: à 50 ans, 8 38 0/0; — à 55 ans, 9 35 0/0; à 60 ans, 10 69 0/0; à 65 ans, 12 85 0/0.  
3° Achats d'usufruits, de non-proprété, etc.

12, RUE MENARS, A PARIS.

S'adresser à M. DELFOUX, agent général, boulevard Nord, à Cahors.

**L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES**

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

**Compagnie Coloniale**

ÉTABLISSEMENT MODÈLE

pour la Fabrication spéciale

**CHOCOLATS**

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

**29<sup>me</sup> ANNÉE. Institution Faget, 29<sup>me</sup> ANNÉE.**

Rue du Lycée, n° 20, à Toulouse.

Le premier septembre, ouverture des Cours préparatoires aux deux Baccalauréats. — Le quinze octobre, ouverture des Cours de fin d'année.

Résultats de l'année.

BACCALURÉATS: 72 candidats reçus dont douze avec mention.

ÉCOLES DU GOUVERNEMENT: Cinq candidats déclarés admissibles à l'École de St-Cyr; un à l'École des Mines de St-Etienne.

La reprise des cours pour ces Ecoles aura lieu le premier novembre.

**ROB BOYVEAU LAFFECTEUR**

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

**LA PULVERINE D'APPERT**

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infallible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin (c'est 12 cent. 1/2 par hectolitre!) — par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des CONSERVES ALIMENTAIRES, rue de la Mare, n° 75, à Paris.

**LIQUEUR des MOINES BÉNÉDICTINS**

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Cette Liqueur n'a pas varié depuis 450. Les anciens moyens employés à sa fabrication sont même religieusement conservés.

Sa partie active est composée de plantes croissant dans les falaises de Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.

Ces herbacées, par le voisinage de la mer, encore toutes saturées de brome, d'iode et de chlorure de sodium, développent et conservent dans les liquides spiritueux et sucrés, leurs principes vivifiants et salutaires.

L'industrie moderne emploie généralement, dans la fabrication des liqueurs, des esprits de betteraves, de grains, de pommes de terre, plus ou moins bien rectifiés, dont l'effet peut être nuisible;

La LIQUEUR DES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP est au contraire favorable à la santé, puisque sa base spiritueuse est uniquement composée que des eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.

On peut ainsi résumer ses qualités:

- « Netteté de goût, onctuosité franche et bien fondue;
  - « Bouquet délicieux s'améliorant en vieillissant;
  - « Nul aussi n'a jamais contesté, depuis plusieurs siècles, ses vertus anti-apoplectiques, apéritives, digestives et anti-spasmodiques lorsqu'elle est étendue d'eau.
- Enfin, c'est une bienfaisante et agréable liqueur dont l'usage journalier et modéré ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

NOTA. — Les Envois se font par caisses de 6, 12 et 24 bouteilles. — Chaque bouteille porte l'empreinte des cachets ci-dessus.

L'AGENCE GÉNÉRALE A PARIS SE TROUVE: à 49, RUE VIVIENNE.  
L'Entrepôt général, chez M. LEGRAND aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).  
Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

**Eaux MINÉRALES DE MIERS**

Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hydropisie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est lésule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS  
A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

**A LOUER**

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fenelen, le tout propre pour tout commerce.

**A VENDRE**

Une jolie petite Voiture de promenade.  
Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

**LIBRAIRIE BOURION**

CLASSIQUE ET RELIGIEUSE, A CAHORS.

**CATÉCHISME**

ET

**HEURES**

DE CAHORS

Grand assortiment de Registres dans tous les formats et de toute règle.

Abonnement à tous les journaux. — Commission en librairie. — Fournitures de bureau. — Papeterie.

**LE PETIT J<sup>no</sup>**

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX

**CHOCOLAT**

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

**LAMPES ET HUILE**

DE

**PETROLE**

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

**A AFFERMER**

UN JOLI MOULIN sur la rivière du Lot, à Alhas, à trois tournans, bien achalandé, et parfaitement disposé pour une minoterie.

S'adresser au propriétaire à Alhas, qui donnera tous les renseignements désirables.

**GUERISON RADICALE des HERNIES**

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux HERBIERS (Vendée).

Le propriétaire-gérant, A. LATTOU.